



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 117212

Texte de la question

M. François Asensi alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation préoccupante de l'emploi en Seine-Saint-Denis. Malgré les annonces rassurantes du Gouvernement, les effets de la crise financière et des politiques ultralibérales sur le marché de l'emploi continuent de toucher durement les salariés de la Seine-Saint-Denis. Au mois de juin, le nombre de personnes privées d'emploi a augmenté de près de 2 %, pour s'établir à 119 430 actifs. Plus inquiétant encore, le décrochage s'accroît face aux autres départements franciliens, avec une hausse du chômage en Seine-Saint-Denis quatre fois supérieure à la moyenne en Île-de-France sur la dernière année. Les secteurs économiques traditionnels réduisent fortement leurs effectifs, composés de main-d'œuvre locale. Depuis 2008, huit mille emplois industriels ont ainsi été détruits dans un département berceau du progrès technique et de fleurons hexagonaux comme PSA. L'installation de nouvelles entreprises dans le département, grâce à l'implication des élus locaux et des pouvoirs publics, ne compense pas ces pertes d'emplois. Les 25 000 intentions d'embauche en 2011 selon une étude de Pôle emploi - hissant le département au troisième rang régional - profitent pour bon nombre aux actifs de départements limitrophes. La question de la relocalisation de l'emploi demeure une exigence majeure des Séquanodionysiens. Il lui demande de quelle manière le Gouvernement entend garantir le droit constitutionnel à obtenir un emploi et mettre fin à l'inégalité face au travail dont sont victimes les habitants de Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117212

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9535

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)